



POLE COMPETITIONS

Procès-verbal n°11

(Mise en ligne le 17/02/2023)

Réunion du : Jeudi 16 février 2023

Responsable
Elue référente au Comité Directeur : Mme Céline SCIORTINO

MODALITES D'APPEL EN 2^{ème} INSTANCE D'UNE DECISION DU POLE COMPETITIONS

Conformément aux dispositions de l'**art. 20.1 du règlement d'administration générale du District de Provence**, les décisions du Pôle Compétitions ayant jugé en 1^{ère} instance sont passibles d'appel en 2^{ème} instance devant la Commission d'Appel Règlementaire et Disciplinaire du District de Provence.

- 1) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

- 2) L'appel est adressé à la Commission d'Appel Règlementaire et Disciplinaire du District de Provence par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club ouverte à la Ligue ou au District de Provence.

A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel et les frais de dossiers.

- 3) La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 4) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT heures ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.
- 5) Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **50 Euros**.



PERMANENCES

La Commission des Compétitions assure une permanence le lundi, mardi et jeudi de 14H à 17H.

Téléphone : 04.91.32.04.13 ou 04.91.32.04.09

Courriel : secretariat@provence.fff.fr

APPEL A CANDIDATURE : ORGANISATION DES FINALES DE COUPES DE PROVENCE

Nous vous informons qu'un appel à candidature est lancé pour l'accueil de l'ensemble des finales de coupes.

Ainsi pour les clubs désirant organiser l'une des finales de coupes ci-dessous, veuillez déposer votre candidature à l'adresse mail suivante : secretariat@provence.fff.fr à l'attention du Secrétaire Général du District de Provence avant le **samedi 18 mars 2023 dernier délai**.

- **Coupe de Provence Seniors** : le dimanche 11 juin 2023
- **Coupe de Provence Vétérans à 11** : le samedi 17 juin 2023
- **Coupe de Provence Vétérans à 8** : le samedi 3 juin 2023
- **Coupe de Provence U14** : le dimanche 18 juin 2023 matin
- **Coupe de Provence U15** : le dimanche 18 juin 2023 matin
- **Coupe de Provence U16** : le dimanche 18 juin 2023 matin
- **Coupe de Provence U17** : le dimanche 4 juin 2023 matin
- **Coupe de Provence U18** : le samedi 17 juin 2023 matin
- **Coupe de Provence U19** : le samedi 17 juin 2023 matin
- **Coupe de Provence Féminines seniors à 11 Cathy Walslet** : le dimanche 11 juin 2023 (Lever de rideau de la Coupe de Provence Seniors)
- **Coupe de Provence Féminines Seniors à 8** : le samedi 10 juin 2023 après-midi
- **Coupe de Provence U18 Féminines à 8** : le samedi 3 juin 2023 après-midi
- **Coupe de Provence U15 Féminines à 8** : le dimanche 4 juin 2023 après-midi
- **Coupe de Provence Futsal** : le samedi 10 mai 2023 matin
- **Coupe de Provence Football Loisir** : le samedi 10 juin 2023 après-midi

CALENDRIERS COUPES DE PROVENCE Saison 2022-2023

SENIORS VETERANS A 11 José TAKATAKIAN

- Cadrage : samedi 18 mars 2023
- 1/16èmes de finale : samedi 29 avril 2023
- 1/8èmes de finale : samedi 13 mai 2023
- 1/4 de finale : samedi 27 mai 2023
- 1/2 finales : samedi 10 juin 2023
- Finale : samedi 17 juin 2023



SENIORS VETERANS A 8

- Cadrage : samedi 18 mars 2023
- 1/8èmes de finale : samedi 8 avril 2023
- 1/4 de finale : samedi 29 avril 2023
- 1/2 finales : samedi 27 mai 2023
- Finale : samedi 3 juin 2023

U19

- Cadrage : samedi 18 mars 2023
- 1/8èmes de finale : samedi 29 avril 2023
- 1/4 de finale : samedi 27 mai 2023
- 1/2 finales : samedi 10 juin 2023
- Finale : samedi 17 juin 2023

U18 Francis PONS

- Cadrage : mercredi 8 mars 2023
- 1/16èmes de finale : samedi 18 mars 2023
- 1/8èmes de finale : mercredi 3 mai 2023
- 1/4 de finale : samedi 27 mai 2023
- 1/2 finales : samedi 10 juin 2023
- Finale : samedi 17 juin 2023

U17 Rodolphe POLLACK

- Cadrage : dimanche 19 mars 2023
- 1/16èmes de finale : mercredi 12 avril 2023
- 1/8èmes de finale : dimanche 30 avril 2023
- 1/4 de finale : mercredi 17 mai 2023
- 1/2 finales : dimanche 28 mai 2023
- Finale : dimanche 4 juin 2023

U16

- Cadrage : mercredi 8 mars 2023
- 1/32èmes de finale : dimanche 30 avril 2023
- 1/16èmes de finale : mercredi 10 mai 2023
- 1/8èmes de finale : mercredi 24 mai 2023
- 1/4 de finale : dimanche 4 juin 2023
- 1/2 finales : dimanche 11 juin 2023
- Finale : dimanche 18 juin 2023

U15 Max CREMIEUX

- Cadrage : dimanche 19 mars 2023
- 1/32èmes de finale : dimanche 30 avril 2023
- 1/16èmes de finale : mercredi 10 mai 2023
- 1/8èmes de finale : mercredi 24 mai 2023
- 1/4 de finale : dimanche 4 juin 2023
- 1/2 finales : dimanche 11 juin 2023
- Finale : dimanche 18 juin 2023

U14

- Cadrage : mercredi 8 mars 2023
- 1/32èmes de finale : mercredi 22 mars 2023
- 1/16èmes de finale : mercredi 5 avril 2023
- 1/8èmes de finale : dimanche 30 avril 2023
- 1/4 de finale : dimanche 4 juin 2023
- 1/2 finales : dimanche 11 juin 2023
- Finale : dimanche 18 juin 2023

FEMININES SENIORS A 11 Cathy WASLET

- Cadrage : dimanche 19 mars 2023
- 1/4 de finale : dimanche 30 avril 2023
- 1/2 finales : dimanche 28 mai 2023
- Finale : dimanche 11 juin 2023

COUPE FEMININES SENIORS A 8

- Cadrage : mercredi 15 mars 2023
- 1/8èmes de finale : samedi 8 avril 2023
- 1/4 de finale : samedi 29 avril 2023
- 1/2 finales : samedi 3 juin 2023
- Finale : samedi 10 juin 2023

Rappel Règlement Coupe Provence Séniors F à 8

Article 5 alinéa 2 bis - Une joueuse ayant participé à la « Coupe Séniors Féminines de Provence à 11 (Cathy Waslet) » ne pourra participer à ladite coupe

COUPE FEMININES U18

- Cadrage : samedi 18 mars 2023
- 1/4 de finale : samedi 29 avril 2023
- 1/2 finales : samedi 20 mai 2023
- Finale : samedi 3 juin 2023

COUPE FEMININES U15

- Cadrage : dimanche 19 mars 2023
- 1/8èmes de finale : dimanche 9 avril 2023
- 1/4 de finale : dimanche 30 avril 2023
- 1/2 finales : dimanche 28 mai 2023
- Finale : dimanche 4 juin 2023

COUPE FOOTBALL LOISIR

- Cadrage : vendredi 17 mars 2023
- 1/8èmes de finale : vendredi 7 avril 2023
- 1/4 de finale : vendredi 28 avril 2023
- 1/2 finales : vendredi 2 juin 2023
- Finale : samedi 10 juin 2023

COMMISSION DES SENIORS

Information Vétérans à 11

À la suite de la programmation de l' Coupe de Provence Vétérans à 11,
Poule A, B et D : La journée prévue initialement le 13 mai 2023 comptant pour la 17^{ème} Journée de championnat est avancé au samedi 6 mai 2023

Poule C : La journée prévue initialement le 13 mai 2023 comptant pour la 21^{ème} Journée de championnat est avancé au samedi 6 mai 2023

Coupe de Provence Seniors

Le tirage au sort des 1/16èmes de Finale de la Coupe de Provence Seniors aura lieu le **Jeudi 23 Février 2023 à 14h** au siège du **District de Provence**.

Les rencontres auront lieu le **Dimanche 12 mars 2023**.

COMMISSION DES JEUNES

Information Championnat U18 Départemental 1

La journée prévue initialement le 18 mars 2023 comptant pour la 18^{ème} Journée de championnat est avancé au samedi 11 mars 2023

Les matches en retard positionnés le 11 mars seront automatiquement repositionnés le 8 avril 2023



Modifications aux calendriers

U17 DEPARTEMENTAL 1 :

Groupe B : AS GEMENOS n°1 Forfait Général

U16 DEPARTEMENTAL 2 :

Groupe A : JS PENNES MIRABEAU n°1 Forfait Général

U15 DEPARTEMENTAL 2 :

Groupe B : ES CUGES n°6 Forfait Général

Coupes de Provence Jeunes

Le tirage au sort du Cadrage des Coupes de Provence U14, U15, U16, U17 et U18 aura lieu le **Judi 23 Février 2023 à 15h au siège du District de Provence.**

Les rencontres auront lieu le **mercredi 8 mars 2023 pour les Coupes U14, U16 et U18 et le dimanche 19 mars pour les Coupes U15 et U17.**

COMMISSION DES SENIORS

Information pour l'application de l'Article 9 Règlement des Championnats Seniors 2022-2023

ART. 9. – Obligation d'engagement

1 – Tout club désirant s'affilier auprès de la F.F.F., ou évoluant en Championnat Départemental 3 du District de Provence, doit obligatoirement, en plus de son équipe Senior, **engager au moins deux équipes de « Jeunes » dans l'une des épreuves officielles du District**, dont une au moins doit évoluer dans les catégories U14 à U19, U15 F ou U18 F, à 11 ou à 8, la deuxième pouvant évoluer dans les catégories U11 (F) à U13 (F).

2 – Les clubs disputant le Championnat Départemental 1 et 2 doivent obligatoirement engager **trois équipes de « Jeunes » dans l'une des épreuves officielles du District, au sein de trois catégories différentes**, évoluant dans les catégories U14 à U19, U15 F ou U18 F, à 11 ou à 8.

3 – En cas d'inobservation des ces obligations ou si une des équipes de « Jeunes » engagée ne terminait pas la saison pour quelque motif que ce soit, l'équipe première du club concerné se verra retirer trois points par équipe de « Jeunes » manquante à son classement général par décision de la Commission compétente. En cas de récidive la saison suivante, cette équipe sera classée à la dernière position du classement, puis rétrogradée en fin de saison, ou interdite de se réengager la saison suivante pour les équipes de Départemental 3, ou interdite d'accession même si elle en avait acquis sportivement le droit.

Par application de l'article 9 alinéa 3 du Règlement des Championnats Seniors, la Commission informe les clubs suivants en première année d'infraction qu'un retrait de 3 points par équipe de « jeunes » manquantes sera effectué en fin de saison :

- AS AIX (542615) : Retrait de 6 Points (-6) au classement du Championnat Seniors Départemental 1
- AS BOUC BEL AIR (517380) : Retrait de 3 Points (-3) au classement du Championnat Seniors Départemental 1
- US TRETTS (503058) : Retrait de 3 Points (-3) au classement du Championnat Seniors Départemental 1
- BUREL FC (510194) : Retrait de 9 Points (-9) au classement du Championnat Seniors Départemental 2
- ISTRES FC (501523) : Retrait de 6 Points (-6) au classement du Championnat Seniors Départemental 2
- ES PENNOISE (547761) : Retrait de 3 Points (-3) au classement du Championnat Seniors Départemental 2

Par application de l'article 9 alinéa 3 du Règlement des Championnats Seniors, la Commission informe le club suivant se retrouvant en deuxième année d'infraction que son équipe première sera positionnée dernière de son classement en fin de saison (état de récidive),

- LANCON SIBOURG S. (541530) : Championnat Seniors Départemental 3 (en infraction sur les saisons 2021-2022, 2022-2023)

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE

Coupe de Provence Futsal

Le tirage au sort des 1/8èmes de Finale de la Coupe de Provence Futsal aura lieu le **mardi 21 février 2023 à 15h** au siège du **District de Provence**.

Les rencontres auront lieu le **samedi 25 février 2023**.

TRESORERIE

- **Forfait général** (article 6-2 des règlements sportifs) : **200 €**

CLUB	CATEGORIE	SE RETIRE	FORFAIT GENERAL	AMENDES
AS GEMENOS	U17D1		X	200 €
JS PENNES MIRABEAU	U16D2		X	200 €
ES CUGES	U15D2		X	200 €

La Responsable : Mme Céline SCIORTINO

